

Déclaration syndicale au sommet du G20 à Pittsburgh
Déclaration syndicale internationale de Pittsburgh
24-25 septembre 2009

I. SYNTHÈSE

1. Alors que les dirigeants du G20 se rencontrent à Pittsburgh, certains signes montrent que la récession mondiale a atteint son plus bas niveau, que le déclin massif de la production dans la plupart des grandes économies se ralentit et que les gouvernements se préparent d'ores et déjà à retirer les mesures de relance budgétaire. La perspective d'une reprise à venir, qui reste incertaine, sera au mieux d'une ampleur modeste, sachant que le ralentissement du déclin actuel est presque exclusivement dû aux mesures de relance des gouvernements. En l'état, rien n'augure d'une reprise économique auto-entretenu.

2. Concernant le chômage, le pire est à venir. L'expérience des crises précédentes démontre que l'impact sur le chômage est décalé par rapport à la reprise elle-même ; les dernières prévisions confirment à ce titre le maintien d'un chômage élevé jusqu'en 2011 inclus. L'Organisation internationale du travail (OIT) prévoit une augmentation du nombre de chômeurs de près de 59 millions d'ici la fin de l'année à travers le monde. Le chômage dans les pays de l'OCDE devrait globalement doubler au cours des dix-huit prochains mois et continuer d'augmenter, avec des taux à deux chiffres sur une grande partie de l'année 2011. Plus de 200 millions de travailleurs pourraient sombrer dans l'extrême pauvreté – surtout dans les pays en développement et dans les pays émergents, où les filets de sécurité sociale sont rares ou inexistants –, ce qui ferait monter le nombre total de travailleurs pauvres dans le monde à 1,4 milliard.

3. Le chômage constitue aujourd'hui la principale menace à la reprise économique. Il est impératif que les pays du G20 maintiennent et renforcent leur mesures de relance budgétaire jusqu'à l'apparition d'une reprise réelle. Cependant, les gouvernements du G20 doivent aussi agir immédiatement pour financer la hausse de la dette publique par des réformes en faveur d'une fiscalité progressive au lieu d'imposer des plans d'austérité. La charge financière serait ainsi sur les entreprises et les dirigeants qui sont à l'origine de cette crise, et non sur les salariés, qui en sont les victimes innocentes. Les mesures à prendre doivent inclure la création d'une taxe sur les transactions financières internationales.

4. Enfin, les dirigeants du G20 doivent s'engager à ce qu'il n'y ait pas de « retour à la normale » comme si de rien n'était. Si la crise a en effet été précipitée par l'implosion de la bulle sur le marché du logement aux Etats-Unis et s'est propagée avec la spéculation financière irresponsable, les causes sous-jacentes se trouvent dans les déséquilibres économiques et de gouvernance fondamentaux générés par trente ans de politiques néolibérales et dont les fruits de la croissance n'ont pas été distribués aux salariés. Il nous faut aujourd'hui tirer les leçons de la crise et construire un futur plus juste et plus soutenable.

5. Le sommet du G20 de Pittsburgh doit, d'abord et avant tout, être un « Sommet de l'emploi » ayant pour mission de s'attaquer à la crise mondiale de l'emploi de plus en plus profonde. Les organisations syndicales internationales appellent les dirigeants à définir un plan international de relance axé sur l'emploi et à relever les défis suivants :

- **L'emploi, priorité n° 1** : les membres du G20 doivent agir immédiatement pour concrétiser leurs engagements de Londres en faveur de nouvelles mesures de relance budgétaire et insister davantage sur le maintien et la création d'emplois, ainsi que sur la protection sociale et l'investissement dans l'économie verte. Ils doivent organiser un sommet des ministres de l'emploi du G20 consacré à l'impact sur l'emploi, avec la participation des partenaires sociaux. Ils doivent créer un Groupe de travail sur l'emploi et adopter et mettre en œuvre le Pacte mondial pour l'emploi négocié par l'OIT. Ils doivent agir immédiatement pour combattre le chômage des jeunes (8-18) ;
 - **Donner une nouvelle impulsion à la réforme du système financier** : les membres du G20 doivent user de leur position de premier actionnaire des banques pour faire appliquer sans réserve les engagements pris lors du sommet de Londres en matière de re-réglementation du système financier. Des mesures urgentes doivent être prises pour résoudre le problème des banques insolubles aux États-Unis et en Europe, limiter la rémunération des dirigeants et s'attaquer aux « bonus » inadmissibles. Les gouvernements du G20 doivent aussi procéder à la réforme de la fiscalité allant au-delà de la lutte contre les paradis fiscaux et en faveur de l'impôt progressif, de la lutte contre l'arbitrage fiscal et de la création d'une taxe mondiale sur les transactions financières pour financer la dette publique générée par la gestion publique de la crise (19-24) ;
 - **Enrayer l'impact de la crise sur le développement** : l'aide est aussi nécessaire à des programmes de relance de la demande dans les pays en développement, conformément aux engagements pris par le Sommet du G20 à Londres. Les institutions financières internationales (IFI) doivent mettre un terme à leur conditionnalité d'ajustement structurel aberrante et permettre aux pays en développement de disposer de l'espace politique nécessaire à de réels programmes de relance. Les pays du G20 doivent procéder à des réformes au niveau international afin de réduire la vulnérabilité des pays en développement face à l'instabilité et à la crise, ce en coopération avec le Groupe de travail ad hoc de l'assemblée générale des Nations Unies sur la crise financière et son impact sur le développement (25-29) ;
 - **Changement climatique** : les dirigeants du G20 doivent ouvrir la voie à un accord ambitieux pour la Conférence des États parties (COP) de Copenhague en 2009. Ils doivent s'engager sur la réduction des émissions et la promotion des emplois verts, assumer les coûts d'adaptation dans les pays en développement et approuver le concept de « transition juste » de manière à protéger les travailleurs lors de la transition vers une « économie verte », concept spécifié dans le texte de négociation de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) (30 – 34).
6. Les dirigeants se réunissant au sommet du G20 à Pittsburgh doivent aussi rassembler la volonté politique nécessaire à une rupture avec le passé en matière de réformes afin qu'il n'y ait plus de « retour à la normale », comme si de rien n'était.
- **Un nouveau modèle pour une économie équilibrée** : l'action politique doit soutenir un nouveau modèle de développement économique qui conjugue efficacité économique, équité sociale et soutenabilité environnementale. Ce modèle doit rééquilibrer la relation entre intervention publique et forces du marché dans l'économie mondiale, entre finance et économie réelle, entre droits du travail et capital, entre pays en excédent commercial et pays en déficit et entre pays industrialisés et pays en développement. Surtout, il nous faut abandonner les politiques qui au cours des deux

dernières décennies ont produit des inégalités massives entre les nations et au sein d'elles-mêmes et qui constituent, de fait, les causes profondes de la crise mondiale actuelle. Une redistribution plus équitable des richesses est la seule voie durable pour sortir de la crise ; elle est bien la seule manière de restaurer la confiance des salariés dans les systèmes économique et financier (35-38).

- **Renforcer la gouvernance mondiale :** les gouvernements du G20 doivent finaliser l'élaboration de la Charte pour l'activité économique durable ainsi que les Principes et normes communs relatifs à la probité, l'intégrité et la transparence. La Charte doit incorporer l'agenda sur le travail décent de l'OIT : droit au travail, l'emploi et à l'accès au revenu, la protection et la sécurité sociale, le dialogue social et le tripartisme. Au niveau international, les IFI doivent engager un dialogue avec les syndicats au travers d'une structure formelle consultative (39-41).

7. Toutefois, les syndicats et les salariés ainsi représentés n'ont guère confiance en la capacité des gouvernements et des banquiers à faire face à ces défis. Il est essentiel que la voix des salariés des pays développés, émergents et en développement soit entendue dans les discussions du G20. Les organisations syndicales internationales sont prêtes à participer à l'élaboration de cet avenir plus juste et plus durable pour l'économie mondiale. Elles doivent avoir une place à la table des discussions.

II. LA PRIORITÉ : L'EMPLOI

8. En dépit des commentaires sur l'apparition « d'éclaircies » à l'horizon, de reprise et de retour des marchés boursiers au cours des derniers mois, les prévisions pour 2009 de l'OCDE¹ annoncent une chute du PIB de 3,7 % en 2009 dans les pays du G7. En 2010, la plupart des pays du G20 devraient connaître une stagnation de leur PIB ou, au mieux, une reprise hésitante. Si l'on est en droit d'être plus optimiste pour certains pays émergents, de nombreux pays en développement – dont certains connaissent une croissance du chômage depuis plusieurs années – restent dans une situation désespérée : leur croissance est aujourd'hui au point mort et leur PIB par habitant est en recul. Le FMI a identifié 26 pays en développement à faibles revenus en Afrique, en Asie, en Amérique du Nord et du Sud et en Europe orientale comme étant « très vulnérables » aux effets négatifs de la récession mondiale en 2009².

9. L'effondrement du commerce international alimente la récession mondiale, les pays les plus dépendants des marchés à l'exportation affichant les baisses les plus prononcées de leur PIB. Cet effondrement est essentiellement dû au déclin de la demande mondiale, et non pas à l'introduction de nouvelles restrictions au libre-échange. Toute tentative visant à réduire les salaires pour maintenir la compétitivité court le risque de déclencher une spirale négative de la demande mondiale et contribuerait à la déflation générale ; il faut donc s'y opposer. C'est bien par la réelle coordination au niveau mondial des mesures de relance de la demande que la crise sera résolue – et certainement pas par des dévaluations compétitives.

10. Les marchés du travail sont pris en tenailles par la crise. Les taux de chômage ont continué d'augmenter et devraient atteindre des valeurs à deux chiffres dans l'ensemble des pays de l'OCDE d'ici la fin de l'année – et s'y maintenir en 2010 et en 2011. Les jeunes, en

¹ OCDE, *Évaluation intérimaire des perspectives économiques de l'OCDE*, 3 septembre 2009.

² FMI, *The Implications of the Global Financial Crisis for Low-Income Countries*, 2009.

particulier, sont frappés de plein fouet, avec des taux de chômage supérieurs à 20 % dans plusieurs pays du G20. Les milliers de jeunes qui ont terminé leurs études cet été risquent fort d'être condamnés à l'inactivité.

11. Les enseignements tirés des crises précédentes indiquent que les marchés du travail réagissent avec un temps de retard à la reprise économique. Ils montrent aussi que toute hausse significative du chômage, et notamment celui de longue durée, est extrêmement difficile à renverser. Tout semble annoncer une récession prolongée du marché du travail. L'OIT estime que le nombre de chômeurs dans le monde pourrait augmenter de près de 59 millions de personnes d'ici fin 2009³. Plus de 200 millions de travailleurs risquent de sombrer dans l'extrême pauvreté, en particulier dans les pays en développement et dans les pays émergents qui sont dépourvus de mécanismes de protection sociale. Autrement dit, le nombre de travailleurs pauvres, gagnant moins de 2 dollars par jour, pourrait atteindre 1,4 milliard. Cette situation touchera de manière disproportionnée les femmes, qui représentent 60 % des pauvres dans le monde.

12. Compte tenu de la menace d'une crise prolongée de l'emploi, il faut définir d'urgence une stratégie de relance axée sur l'emploi, coordonnée à l'échelle internationale – une stratégie autrement plus cohérente que celle qui nous est proposée aujourd'hui. Le mouvement syndical international affirme avec force que les plans de relance budgétaire adoptés à ce jour pâtissent d'un déséquilibre géographique, d'un désintérêt pour l'emploi, d'un manque général d'ambition et d'une extrême lenteur dans leur mise en œuvre⁴. Selon un examen pratiqué par l'OCDE et l'OIT sur les réponses d'une quarantaine de pays à la crise, les mesures budgétaires n'accordent toujours pas suffisamment d'importance à l'emploi et à la protection sociale. Par ailleurs, ils ne se sont attelés ni à la protection sociale, ni à l'effondrement de l'épargne retraite individuelle. L'impact de la crise est surtout ressenti par les salariés des régimes non garantis à « contribution définie », qui n'apportent aucune sécurité lors du départ à la retraite⁵.

13. Par ailleurs, la qualité des emplois créés pose problème. L'expansion des formes de travail précaire et la déréglementation du marché du travail ne sont pas la réponse à la crise de l'emploi – l'insécurité des travailleurs observée ces dernières décennies a indéniablement contribué à la récession actuelle. Les pays industrialisés et les pays en développement ont un défi majeur à relever, celui d'échafauder la sécurité du marché du travail dans une économie mondialisée. La flexibilité du marché du travail ne doit pas entacher la relation employeur-employé normale, ni même amenuiser les droits fondamentaux des travailleurs et leur bien-être.

14. Il est impératif que les pays du G20 ne retirent pas les mesures de relance prématurément. Pour certains pays, un effort de relance additionnel équivalent à 1 % au moins du PIB s'avère nécessaire tant que les signes de reprises ne seront pas présents. Les trains de mesures de relance doivent cibler essentiellement la croissance et l'emploi et l'investissement dans l'économie verte. Les gouvernements doivent proposer des programmes d'investissement dans les infrastructures stimulant la croissance de la demande à court terme et augmentant les gains de productivité dans l'ensemble de l'économie réelle à moyen terme. Des investissements dans les infrastructures sociales (hôpitaux, crèches, écoles, établissements d'accueil des enfants) sont également nécessaires. Voilà qui répondrait à un

³ OIT, *ILO Global Employment Trends Update*, mai 2009.

⁴ OIT-IILS (éd.), *The Financial and Economic Crisis: A Decent Work Response*, Genève 2009, p. 8

⁵ OCDE, *OECD Private Pensions Outlook 2008*.

besoin précis de la société et créerait des emplois. Il faut adopter des mesures pour conforter le pouvoir d'achat des salariés à faibles revenus en particulier, y compris les familles monoparentales, dont le chef de famille est très souvent une femme. Une attention particulière doit être portée sur la discrimination de genre dans la mesure où les femmes, qui sont déjà surreprésentées dans les emplois sous-payés, font face à de fortes pressions à la baisse des salaires. Un engagement politique pour traiter les causes fondamentales de l'inégalité des sexes est nécessaire afin de remédier aux discriminations et à l'exploitation des femmes, ce avec l'appui des partenaires sociaux. Dans de nombreux pays de l'OCDE, 50 % ou plus des chômeurs ne perçoivent pas d'allocations chômage (bien qu'ils aient droit à des prestations d'assistance sociale) et, dans de nombreux pays en développement, la majorité des personnes qui perdent leur emploi n'ont pas droit à ce type d'allocation. L'augmentation du pouvoir d'achat des personnes à faibles revenus dynamiserait l'économie.

15. La priorité doit être de préserver la population active, de rassembler la main-d'œuvre et de maintenir les salariés en activité. À ce titre, les mesures de stimulation du marché du travail ont un rôle crucial à jouer. Il est impératif de mettre en œuvre des programmes axés sur la réduction du risque de chômage et de perte de salaire et sur le soutien des revenus, notamment en réduisant le nombre d'heures travaillées.

16. Le sommet du G20 tenu en avril à Londres a approuvé les conclusions du sommet social du G8 qui mettent en évidence la nécessité que les politiques macroéconomiques soient « accompagnées de politiques sociales et de politiques d'emploi pour réduire le chômage et les risques d'exclusion sociale et pour autoriser un retour rapide sur le marché du travail ». Elles ont aussi souligné la nécessité d'un dialogue social renforcé et, notamment, exhorté à la valorisation des mécanismes de représentation des salariés dans les processus de restructuration économique.

17. Nous appelons les dirigeants du G20 à :

- créer un groupe de travail sur l'emploi et à adopter et mettre en œuvre le Pacte mondial pour l'emploi négocié par l'OIT ;
- convier pour une réunion inaugurale les ministres de l'emploi du G20 pour traiter de l'impact de la crise sur l'emploi avec la participation officielle des syndicats ;
- s'assurer que les mesures de relance maximisent les créations d'emplois et stimulent le marché du travail ;
- fournir une sécurité sociale et une protection du travail adéquates, aptes à protéger les plus vulnérables et à favoriser la reprise ;
- investir dans le développement du capital humain par l'enseignement et la formation ;
- traiter les effets de la crise mondiale sur l'emploi et la société, nouer un dialogue constructif avec les partenaires sociaux et prendre des mesures pour protéger les droits en cette époque de vulnérabilité croissante.

18. Nous estimons en outre qu'il incombe au G20 de :

- prendre toutes les mesures immédiates qui s'imposent pour maintenir et protéger l'emploi et assurer la protection sociale ;
- investir dans « l'économie verte », afin d'orienter l'économie mondiale sur la voie d'une croissance à faible émission de gaz carbonique et créer des emplois en lançant le « New Deal vert » préconisé par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ;
- lutter contre le risque de déflation salariale et inverser la tendance à l'inégalité croissante des revenus, grâce à l'extension de l'application des conventions collectives et au renforcement des institutions salariales ;
- inciter les entreprises à éviter les licenciements en aidant celles qui sont confrontées à des chutes de ventes temporaires, par exemple par l'autorisation du chômage partiel qui réduise le temps de travail et non le nombre de salariés ;
- ajuster les filets de sécurité sociale et les politiques d'emploi afin de mieux protéger et soutenir les jeunes salariés dont : l'élargissement des critères d'éligibilité aux allocations de chômage, l'assistance sociale et la formation ; le soutien aux apprentis qui ayant perdu leur emploi ne sont pas en mesure de compléter leur formation. Les gouvernements du G20 doivent procéder à des « programmes de garantie de l'emploi » pour les jeunes travailleurs au chômage depuis plus de six mois ;
- soutenir les revenus, en particulier par l'extension des mécanismes d'allocations de chômage. Les solutions pourraient passer par la hausse des prestations, l'allongement de la durée des versements, l'extension de la couverture et la mise en place d'une compensation temporaire et à court terme de la perte de revenu pour les personnes n'ayant pas droit aux allocations chômage. Les programmes d'allocations de chômage devraient être conçus de façon à empêcher les employeurs d'exercer une quelconque influence sur ces aides ;
- garantir le respect total des normes nationales et internationales relatives aux droits des travailleurs en cas de cessation d'emploi ;
- traiter le problème du travail précaire, qui touche un nombre croissant de travailleurs, en particulier les femmes. Il convient ici de conférer priorité à la création de postes décents et qualifiés, au renforcement de la flexibilité fonctionnelle via des programmes de formation appropriés et à la participation des travailleurs à la gestion du changement ;
- prendre les mesures nécessaires à l'élimination des écarts de salaire entre les sexes ;
- garantir aux travailleurs migrants les mêmes droits que les autres citoyens ;
- traiter la crise des fonds de pension en s'assurant que les employeurs assument la part du risque des retraites qui leur revient, en renforçant les systèmes de garantie des fonds et en réformant la législation sur leurs politiques d'investissements.

III. DONNER UNE NOUVELLE IMPULSION A LA RÉFORME DU SYSTÈME FINANCIER

19. La crise financière met clairement en évidence l'échec du moins disant réglementaire et de l'autorégulation. Elle témoigne également de l'insoutenabilité de toute approche focalisée sur les gains à court terme.

20. Les dirigeants du G20 doivent poursuivre sur la voie de la re-réglementation des marchés financiers et des banques. Le secteur financier est devenu trop gros et trop instable. Ils doivent agir pour que le secteur revienne à son rôle légitime, mais subordonné au financement de l'économie réelle. Ils doivent user de leur statut d'actionnaires des banques pour pousser en faveur d'un calendrier de réformes. Si les engagements pris lors du sommet de Londres représentent quelque progrès, leur mise en application est toutefois lente sur un certain nombre de questions fondamentales, notamment la régulation des fonds d'investissement privés, des instruments dérivés et des produits titrisés. Le Conseil de la stabilité financière (CSF), qui s'est vu attribuer la tâche de coordonner le processus de réforme financière du G20, s'abrite derrière une politique du secret.

21. De plus, le scandale des bonus exorbitants consentis à des banquiers et des *traders*, qui a éclaté dans les pays de l'OCDE au cours de l'été 2009 illustre la nécessité d'une action urgente allant bien au-delà des engagements pris à Londres (voir l'encadré 1). Ces rémunérations injustifiables ont provoqué la colère dans les ménages, coïncidant par ailleurs avec l'expansion du travail précaire dans de nombreux pays. Le scandale des bonus est révélateur de l'échec du modèle de gouvernance des entreprises fondé sur la valeur actionnariale.

Encadré 1 : les bonus de Wall Street en 2008 : ce qu'ils auraient pu payer

D'après le procureur général de l'État de New York, Andrew Cuomo⁶, les neuf plus grandes banques américaines, qui ont collectivement reçu 175 milliards de dollars d'aide gouvernementale au titre du *Troubled Asset Relief Program* (TARP), ont accordé 32,6 milliards de dollars à leurs employés en 2008. Cette somme aurait pu financer :

- L'écart de financement pour assurer l'enseignement primaire universel, l'alphabétisation des adultes et la protection et l'éducation des enfants dans les 68 pays à faible revenu pendant trois ans⁷ ;
- plus du double du niveau d'APD des Etats-Unis en 2008, le rendant ainsi conforme à la moyenne des pays de l'OCDE – c'est-à-dire 0,41 % du revenu national brut, contre 0,18 % actuellement⁸ ;
- l'annulation de la dette restante pour tous les pays pauvres très endettés (PPTE)⁹.

22. Une leçon fondamentale tirée de la crise, et du sauvetage des banques qui en a résulté, est la nécessité de mettre en place des autorités de surveillance efficaces, transparentes et redevable au public, avec des pouvoirs de régulation et d'exécution suffisants sur les banques et les autres institutions financières. Jusqu'à présent, les gouvernements ont traité le problème de l'insolvabilité des banques en transférant les actifs toxiques aux entités publiques, plutôt qu'en entrant dans leur capital – avec des résultats médiocres, puisque les banques continuent de refuser inconsidérément des prêts et que les marchés du crédit ne fonctionnent toujours pas

⁶ http://www.oag.state.ny.us/media_center/2009/july/july30a_09.html.

⁷ http://www.unesco.org/education/gmr2009/press/efagmr2009_Highlights.pdf

⁸ <http://www.oecd.org/dataoecd/48/34/42459170.pdf>

⁹ http://siteresources.worldbank.org/INTDEBTDEPT/Resources/468980-1240603491481/Debt_PocketBroch_Spring09.pdf

correctement. Les gouvernements doivent exiger la transparence totale et la reconnaissance pleine et entière des pertes par les banques ainsi aidées, plutôt que de s'en remettre à leur bon vouloir pour ouvrir leurs comptes.

23. Les gouvernements doivent protéger et étendre leur assiette fiscale pour que le prix à payer de la crise de manière soit réparti de manière équitable. Cela nécessite de rompre avec les politiques du passé, qui ont consisté à réduire les taux d'imposition de la fiscalité directe tout en augmentant ceux de la fiscalité indirecte – une approche régressive s'il en est. En outre, la réforme de la fiscalité, à commencer par celles sur les plus-values en capital, doivent à renforcer la stabilité et la responsabilité du secteur financier. La décision du G20 de s'attaquer à l'évasion fiscale en renforçant la coopération internationale relative aux paradis fiscaux constitue une avancée certaine. Néanmoins, il nous faut aller beaucoup plus loin. Les règles fiscales qui favorisent le financement par la dette et les pratiques d'arbitrage fiscal ont permis d'alimenter la « finance de l'ombre » (produits structurés, fonds spéculatifs, transactions hors-bilan) et de réduire artificiellement le coût de financement de certaines transactions – comme par exemple les fonds *private equity* – qui, en toute autre circonstance, ne seraient tout simplement pas viables. L'introduction d'une fiscalité internationale pour les transactions financières à court terme mettrait un frein aux prises de risques excessives et à la spéculation des *traders* partout dans le monde, garantissant ainsi des règles égales pour tous. Elle dégagerait en outre une nouvelle source vitale de financement de la dette publique accumulée dans le sillage de la crise et, lorsque cela est possible, de l'aide publique au développement. Les contribuables ont bien sauvé les banques, à leur tour ces dernières doivent payer pour rembourser la dette publique : ce ne serait que juste retour des choses.

24. Nous appelons les dirigeants du G20 à :

- engager une mise en œuvre réelle et globale de toutes les mesures convenues lors du sommet du G20 de Londres ;
- élargir le champ d'application du Plan d'action du G20 en accord avec le plan d'action en huit points des Organisations syndicales internationales pour la re-régulation des marchés financiers ;
- garantir une totale transparence et une responsabilité publique dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de sauvetage du secteur bancaire ;
- prendre les mesures nécessaires en matière de rémunération, ce dans le cadre d'un accord contraignant valable pour les pays du G20 et les centres offshores financiers et habiliter les autorités de supervision à intervenir en cas de non respect, notamment par l'imposition de rétention de fonds propres supplémentaires. Généraliser les clauses *clawback* d'ajustement rétroactif à la performance dans les plans d'intéressement afin de s'attaquer aux comportements à risque. La rémunération doit être alignée avec la performance économique, sociale et environnementale à long terme et plafonnée en proportion du salaire médian de la banque ou de l'entreprise (par exemple un ratio de 1 à 20) et en proportion du chiffre d'affaire total de l'entreprise. Interdire l'encaissement des bonus et des plans d'intéressement en dessous d'une période de cinq ans ;
- prendre toutes les mesures qui s'imposent pour protéger et accroître les revenus fiscaux, notamment par l'élargissement de l'assiette fiscale et par des réformes pour une

fiscalité progressive qui renforcent la demande solvable des ménages et qui visent des objectifs sociaux ;

- s'attaquer à l'arbitrage fiscal et aux règles fiscales qui favorisent la dette et qui profitent à la finance de l'ombre et améliorer la coopération sur les paradis fiscaux en soutenant les systèmes d'échange automatique d'informations ;
- appuyer la création d'une fiscalité internationale pour les transactions financières à court terme.
- améliorer la légitimité et la redevabilité du CSF en engageant le dialogue avec les parties prenantes qui peuvent contribuer aux discussions sur la réforme financière par la base : les salariés, dont ceux du secteur financier, et les syndicats. Les syndicats doivent obtenir le statut d'observateur à la plénière du CSF. Un droit à l'information et à la consultation doit être octroyé aux syndicats et aux organisations syndicales internationales lors des réunions du CSF et de la Banque des règlements internationaux (BRI) au même titre que les arrangements du CSF qui bénéficient aux banques privées et aux *hedge funds*.

Encadré 2 : plan d'action en huit points des Organisations syndicales internationales pour la re-régulation des marchés financiers

1. Étouffer « la finance de l'ombre » (ex. : fonds de capitaux privés et produits structurés).
2. Éliminer les paradis fiscaux et réglementaires et créer de nouveaux mécanismes de fiscalité internationale.
3. Garantir aux pays en développement un accès équitable et durable à la finance internationale.
4. Réformer le modèle bancaire privé pour empêcher la création de bulles spéculatives et réduire les risques liés à l'effet de levier.
5. Contrôler la rémunération des dirigeants, des actionnaires et des autres intermédiaires financiers
6. Protéger les ménages contre les prêts usuriers.
7. Consolider et renforcer la responsabilité publique, le mandat et les ressources des autorités de surveillance.
8. Restructurer et diversifier le secteur bancaire en encourageant la finance solidaire et, le cas échéant, en nationalisant les banques insolubles.

IV. ENRAYER L'IMPACT DE LA CRISE SUR LE DÉVELOPPEMENT

25. Partie des pays développés, la crise touche désormais le monde en développement. La contraction des volumes commerciaux, la chute des prix à l'exportation, la réduction des flux nets de capitaux privés et des investissements directs étrangers (IDE), ainsi que le recul des dépôts, intensifient l'impact de la crise alimentaire et financière sur la pauvreté. Le chômage qui frappe les travailleurs migrants, qui sont les plus vulnérables, accroîtra les pressions déflationnistes par la baisse des rapatriements d'argent vers les pays d'origine.

26. La crise a fortement compromis les efforts déployés pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ainsi que les objectifs de développement convenus au niveau de chacun des pays, sont menacés, notamment dans les pays à faible revenu. Les plus touchés sont les pauvres en milieu rural et urbain, les agriculteurs sans terre, les ménages dont le chef de famille est une femme, les travailleuses et les chômeurs récents.

27. Les Institutions financières internationales (IFI) continuent d'imposer aux pays en développement des conditionnalités qui les contraignent à des politiques budgétaires pro-cycliques, en totale contradiction avec les engagements pris par le G20 à Londres en faveur d'une assistance des IFI qui soit « contre-cyclique » ou encore avec les déclarations des dirigeants du FMI affirmant la nécessité d'une coordination mondiale des relances par le biais des investissements dans le secteur public. Les pays en développement doivent pouvoir disposer des ressources et de l'espace politique nécessaires à leur croissance et, ainsi, contribuer à une croissance de la demande mondiale.

28. Il nous faut une action immédiate, ambitieuse et coordonnée si nous voulons éviter un accroissement massif de la pauvreté abjecte dans les pays du Sud. Les pays du G20 ne doivent pas utiliser l'argument de la crise pour légitimer un nouveau report de leurs engagements. Nous demandons au G20 de :

- tenir les engagements réaffirmés lors du sommet du G20 de Londres concernant les OMD et l'aide publique au développement (APD), notamment pour l'Afrique Sub-saharienne, augmenter l'APD pour atteindre les objectifs de 0,7 % du revenu national brut, mettre en place un cadre de responsabilité pour suivre les engagements de développement du G20 – dont les OMD – et éviter toute aide liée ;
- faire avancer les engagements pris lors du sommet du G8 à L'Aquila pour réformer le FMI et augmenter la représentation des pays en développement, prendre des mesures urgentes pour la réforme des conditionnalités des Institutions financières internationales IFI de manière à soutenir, dans les pays en développement, des programmes de relance de la demande, conformément aux engagements du sommet du G20 de Londres ;
- prendre des mesures pour éviter une nouvelle crise de la dette. Les donateurs et les institutions financières multilatérales devraient considérer l'accord de prêts et de crédits concessionnels comme une priorité dans leur soutien financier de manière à garantir la viabilité de la dette des pays en développement, veiller à ce que les IFI élargissent leurs initiatives d'annulation de la dette ;
- placer le travail décent au cœur de l'aide au développement, s'attaquer au travail indécent, informel ou non protégé avec intérêt spécial pour les femmes, en renforçant la législation sur le travail et la protection sociale pour tous ; agir pour renverser la tendance à l'augmentation de la précarité de l'emploi au sein de l'économie formelle, appuyer la ratification ; créer un fond mondial pour le travail décent ; soutenir la mise en œuvre des normes fondamentales de l'OIT par les pays partenaires ;
- investir dans un « New Deal mondial » au niveau des services publics pour reconstruire les économies sur des bases solides en termes d'éducation primaire et secondaire, de formation professionnelle, d'enseignement supérieur et de recherche, de même que des systèmes de santé, d'eau et d'hygiène solides, parrainer des programmes de protection et d'immunisation pour les agents de santé des pays en développement et traiter la question du manque de professionnels de la santé au niveau mondial ;
- renforcer le rôle du système de développement des Nations Unies dans sa réponse à la crise économique et son impact sur le développement.

- interdire la spéculation sur les marchés des matières premières qui a un effet direct sur la sécurité alimentaire de millions de personnes dans le monde en développement ;
- assurer que la 7^{ème} conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en décembre à Genève aboutissent à un accord sur le cycle de développement de Doha qui soit véritablement au service du développement et qui soutienne la création d'emplois décents à la fois dans les pays industrialisés et les pays développés ; contribuer à une approche de la restructuration industrielle qui ne soit pas un jeu à somme nulle mais rende possible une gestion socialement responsable du changement dans l'entreprise, dans les industries, les régions et les marchés du travail

29. Nous demandons aux membres du G8 de :

- respecter les engagements pris dans la Déclaration commune de L'Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale et poursuivre les investissements aux fins d'une « augmentation des offres d'emploi et de travail décents, des connaissances et de la formation ». L'amélioration de l'accès à l'alimentation implique de contester le modèle dominant de l'*agrobusiness* qui contribue à affaiblir les moyens de subsistance des communautés rurales dans nombre de pays.

V. CHANGEMENT CLIMATIQUE : UNE « TRANSITION JUSTE » POUR UN TRAITÉ AMBITIEUX ET ÉQUITABLE A COPENHAGUE

30. Le G20 doit veiller à ce que les mesures urgentes à prendre pour s'attaquer au changement climatique ne soient pas différées ou dénaturées par la crise actuelle. Les gouvernements doivent plutôt profiter de la réponse budgétaire internationale coordonnée apportée à la crise pour faire progresser « l'agenda de la croissance verte » et préparer le terrain à la signature d'un accord ambitieux sur le changement climatique à Copenhague en décembre.

31. Ce sont là des mesures d'une nécessité absolue si nous voulons éviter une hausse de la température mondiale de plus de deux degrés et prévenir des catastrophes naturelles récurrentes : Au mieux, une perte d'au moins 5 % de la production mondiale par an, « aujourd'hui et à jamais » selon le rapport Stern, au pire l'effondrement de sociétés tel qu'envisagé par des modes de perspectives économiques et environnementales. Il est essentiel que la réunion du G20 envoie un message fort sur la nécessité d'un accord au sommet de Copenhague portant des objectifs ambitieux et contraignants en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les pays industrialisés ainsi que des mesures similaires ou visant une augmentation contrôlée dans les pays en développement.

32. Les gouvernements doivent être conscients que la signature d'un tel accord sur le changement climatique est subordonnée à un consensus politique large et durable quant à ses objectifs et aux moyens de les atteindre. Ils doivent reconnaître les impacts socioéconomiques de l'accord et mettre en place une stratégie claire pour les traiter. Cette stratégie devrait être construite autour du concept de « transition juste ». La « transition juste » nécessite que les gouvernements prennent des mesures pour faciliter la transition vers une société plus durable en construisant la capacité d'une « économie verte » qui couvre les emplois et les moyens de subsistance pour tous. La transition juste nécessite, entre autres, des investissements plus importants pour développer des politiques industrielles durables sur le

long terme, visant à retenir et créer des emplois décents et des emplois « verts », à rendre écologique le lieu de travail, à développer et déployer les technologies, à consulter les syndicats et les employeurs, à financer les prestations de formations pour les travailleurs et à mettre en place des politiques de protection sociale et de diversification économique.

33. Il est urgent pour les pays développés de soutenir l'adaptation dans les pays en développement et d'apporter les financements et l'assistance technique nécessaires pour le développement, le renouvellement, le déploiement de nouvelles technologies à faible carbone, dont entre autres la formation des salariés.

34. Nous demandons par conséquent au G20 de faire preuve de leadership en ce sens et de :

- effectuer des investissements de main-d'œuvre à grande échelle dans les infrastructures vertes, par exemple l'efficacité énergétique, les bâtiments, les énergies renouvelables et les transports publics ;
- élaborer des programmes de formation et de développement des compétences pour permettre aux travailleurs d'accéder à des « emplois verts » de qualité. Ceux-ci doivent cibler en particulier les communautés vulnérables, notamment celles touchées par la crise économique actuelle ;
- s'engager sur des objectifs de réduction à court et moyen terme des émissions de gaz à effet de serre, sur la base des responsabilités et des capacités respectives, et mobiliser les financements nécessaires pour parvenir à un accord à Copenhague ;
- promouvoir aux niveaux international et national une « transition juste » vers une économie à faible émission de gaz carbonique et socialement équitable et défendre le texte de la CCNUCC en vue de COP15 à Copenhague ;
- reconnaître le rôle des syndicats dans la construction du consensus et dans l'obtention de conditions favorables à la transition d'envergure qui doit avoir lieu ;
- s'engager à fournir 200 milliards d'euros de fonds publics pour soutenir l'adaptation des pays en développement sur la période 2013-2017 et prendre les mesures nécessaires pour encourager des investissements supplémentaires du secteur privé.

VI. AU-DELA DE LA CRISE – UN NOUVEAU MODÈLE POUR UNE ECONOMIE EQUILIBREE

35. Lors du sommet à Londres les dirigeants du G20 ont déclaré :

« Nous avons la conviction que la prospérité est indivisible ; que la croissance, pour être soutenue, doit être partagée ; que les besoins et les emplois des familles laborieuses doivent être placés au coeur de notre plan de relance mondial, non seulement dans les pays développés, mais aussi sur les marchés émergents et dans les pays les plus pauvres du monde ; que ce plan doit prendre en compte les intérêts non seulement de nos concitoyens, mais aussi des générations futures. Nous pensons qu'une économie mondiale ouverte reposant

sur les principes du marché, une régulation efficace et des institutions mondiales solides est seule à même d'assurer une mondialisation équilibrée et une prospérité croissante pour tous. Nous nous sommes donc engagés à faire tout ce qui sera nécessaire pour: ... bâtir une reprise durable, profitant à tous et respectueuse de l'environnement¹⁰»

36. Les dirigeants du G20 ne peuvent pas renier cet engagement. La crise a mis en lumière l'échec du fondamentalisme des marchés des décennies précédentes. L'accroissement sans précédent des inégalités lors des vingt dernières années tel que mis en évidence par l'OCDE¹¹ n'est pas seulement injuste socialement – il était aussi au cœur des déséquilibres macroéconomiques qui ont provoqué la crise. La déréglementation et l'innovation dans le secteur financier n'ont pas rendu les économies plus efficaces, mais plus risquées. L'heure est à la construction d'un nouveau modèle de développement économique soutenable, équilibré et juste. Notre génération a l'occasion de créer un modèle de développement économique centré sur la personne humaine, l'environnement et l'intérêt public.

37. Dans l'ordre des priorités de l'après-2010 des « stratégies de sortie » actuellement étudiées par certains gouvernements du G20, le FMI et l'OCDE¹² on compte : privatisation des institutions financières, retrait graduel des mesures de relance monétaire et budgétaire et lutte contre les déficits publics principalement par la réduction des dépenses publiques ; passage à une fiscalité de la consommation et de la propriété¹³. Une telle réponse à la crise ne fera que reproduire les mesures structurelles des décennies passées – réduction de la protection de l'emploi, flexibilité salariale, moins d'allocation « généreuse » du chômage, déréglementation. Et pourtant les deux organisations admettent que « les liens entre politiques structurelles et croissance sont complexes et de manière générale mal compris ». L'idée selon laquelle les citoyens et les contribuables sont amenés à payer deux fois le prix de la crise : une première fois en finançant les sauvetages et les programmes de relance et une seconde fois en assumant les coûts de la diminution de leurs droits collectifs au bien-être et à la sécurité sociale – deviendra certainement politiquement invendable.

38. Au contraire, il nous faut un modèle fondé sur une croissance équilibrée tirée par les salaires plutôt que par la financiarisation et les profits excessifs. Les politiques doivent viser à rééquilibrer l'économie : l'économie réelle et financière ; travail et capital ; pays à déficit et pays à surplus commerciaux ; pays industrialisés et pays en développement. Il nous faut construire de nouveaux indicateurs allant « au-delà du PIB » qui mesurent le progrès sociétal et économique. Les gouvernements doivent aller dans ce sens avec des réformes en faveur de l'impôt progressif pour répartir équitablement le coût de la crise et une solution durable au problème des déficits des finances publiques. Cela transférerait la charge sur le dos des entreprises et des dirigeants à l'origine de la crise, plutôt que sur celui des salariés, qui sont les premiers à souffrir des plans d'austérité dans un contexte de taux de chômage qui pourrait atteindre 20% dans certains pays de l'OCDE.

39. Une croissance davantage équilibrée doit également impliquer la réforme des institutions économiques internationales. Les gouvernements doivent s'engager sur la voie

¹⁰ G20, *G20 Global Plan for Recovery and Reform*, Londres 2 avril 2009

¹¹ OCDE, *Croissance et inégalités*, 2008

¹² FMI et OCDE, *Global Economy After the Crisis: Policies and Prospects over the Medium Term*, mai 2009

¹³ OCDE, *Objectif croissance*, 2009

des conclusions de la « Conférence des Nations Unies à haut niveau sur la crise financière et économique mondiale et de son impact sur le développement ». Les syndicats doivent jouer pleinement leur rôle dans les nouvelles structures de gouvernance et de surveillance des organisations internationales, sur le modèle de leurs relations institutionnelles avec l'OCDE. L'OIT doit également avoir un rôle clé.

40. Le G20 doit proposer un calendrier accéléré au FMI et à la Banque mondiale pour que ces deux institutions effectuent une révision, nécessaire depuis de nombreuses années, de leurs structures de gouvernance. Le FMI et la Banque mondiale doivent engager une réforme de la gouvernance qui augmente de manière substantielle la représentation des pays en développement dans leurs structures décisionnelles et qui accroisse également la responsabilité des programmes du FMI. Les organisations syndicales internationales soutiennent la proposition de parité entre les pays en développement et les pays industrialisés, à la fois à la Banque mondiale et au FMI. Les IFI doivent conforter leur responsabilité en exigeant que les prêts et les conditions qui y sont attachées soient rendus publics avant leur adoption, ce qui inciterait les gouvernements à soumettre des accords de prêt à l'aval des parlements. Ils doivent également élargir les négociations sur les prêts proposés au-delà du sérail du ministère de l'Économie et des Finances et des hautes sphères de la Banque centrale avec laquelle s'engagent généralement les IFI afin d'y inclure des consultations avec des syndicats et d'autres parties prenantes. Au niveau mondial, il faudrait accorder davantage d'importance au dialogue entre les IFI et les syndicats et autres parties prenantes, notamment à travers une structure formelle de gouvernance des syndicats.

41. Le G20 doit renforcer la dimension socioéconomique du développement économique en garantissant la mise en œuvre de la Charte pour l'activité économique durable et des Principes et normes communs relatifs à la probité, l'intégrité et la transparence au travers d'un mécanisme d'application qui soit rigoureux, transparent et participatif. L'Agenda du travail décent de l'OIT doit être inclus dans la Charte pour une activité économique durable – droits au travail, accès à l'emploi et aux revenus, protection et sécurité sociales, dialogue social et tripartisme. La Norme mondiale, au sein de la Charte, doit incorporer les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.